

HANDICAP & FORMATION AU SEIN DU CAMPUS NATURE ET TALENTS BY TERACTION



Campus Nature & Talents By TERACTION

Adresse: 83 Avenue de la Grande Armée 75116 PARIS

N° SIRET : 900 540 279 00016

Numéro de déclaration d'activité : 11 75 63 83 175

N° UAI 0756480L

contactcampus@teraction.com

Téléphone: 01 40 66 27 95

SOMMAIRE

LE MOT DU Campus Nature et Talents By TERACTION	3
I. HANDICAP ET FORMATION	4
1. Qu'est-ce que le handicap ?	4
2. Liste des justificatifs de reconnaissance de handicap	6
II. LE SUIVI PENDANT MA FORMATION	
1. Qui m'accompagne ?	8
IV. ORGANISMES POUVANT ETRE UTILES	9
V. TEXTES À CONSULTER	10

LE MOT du Campus Nature et Talents By TERACTION

Nous sommes ravis de vous accueillir au sein de notre Organisme de formation ! Nous avons à cœur de faire de cet organisme un environnement inclusif, respectueux et bienveillant, dans lequel chaque apprenant peut s'épanouir et réussir.

Des premiers contacts pour définir leur projet jusqu'à leur sortie de formation, tous les apprenants du Campus Nature & Talents by TERACTION, quel que soit leur statut et leur situation personnelle, bénéficient de l'accompagnement de nos équipes.

Parce que nous pensons que la diversité est une richesse, nous nous engageons à mettre en place un accompagnement spécifique pour tous les apprenants en situation de handicap :

- Écoute : nous prenons en compte vos besoins pour vous offrir un soutien adapté.
- Accessibilité : nous étudions et mettons en œuvre les aménagements nécessaires pour garantir un accès équitable à toutes nos formations.
- Coordination : nous assurons une liaison efficace entre les différents services du campus pour faciliter votre intégration.
- Accompagnement : nous vous soutenons dans vos démarches administratives et pédagogiques pour vous permettre de vous concentrer pleinement sur vos apprentissages.

Le Campus Nature & Talents by TERACTION se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des apprenants en situation de handicap.

Vous retrouverez dans ce livret les informations essentielles sur l'accessibilité de nos formations et le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap.

Vous trouverez également les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre formation.

Nous espérons que ce livret vous fournira toutes les informations nécessaires pour débiter cette nouvelle étape avec confiance et sérénité.

Campus Nature & Talents By TERACTION

Adresse: **83 Avenue de la Grande Armée 75116 PARIS**

N° SIRET : 900 540 279 00016

Numéro de déclaration d'activité : 11 75 63 83 175

N° UAI 0756480L

contactcampus@teraction.com

Téléphone: **01 40 66 27 95**

I. HANDICAP ET FORMATION

I. 1. Qu'est-ce que le handicap ?

Est considéré comme un handicap :

- « Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »

Vous pouvez être considéré(e) en situation de handicap dès lors que votre situation de santé entraîne des limitations importantes dans vos activités quotidiennes ou dans votre vie sociale, que ce soit de manière temporaire ou définitive.

Il existe 7 familles de handicap :



Handicap Moteur
(lombalgie, AVC...)



Handicap psychique
(TOC, dépression,
addictions...)



Maladies Invalidantes
(épilepsie, cancer,
insuffisance cardiaque...)



Handicap visuel
(daltonisme, cécité...)



Handicap cognitif
(troubles dys, troubles du
spectre autistique...)



Handicap mental
(trisomie 21, X fragile...)



Handicap auditif
(acouphène, surdité légère à
profonde...)

Les répercussions du handicap au quotidien et dans l'apprentissage sont variables et dépendent de la situation de chacun. Quelques exemples :

- Difficultés de déplacement,
- Difficultés de concentration,
- Difficultés d'expression,
- Difficultés de communication,
- Difficultés de compréhension,
- ...

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et d'aménagements spécifiques, nous vous invitons à nous communiquer un document officiel attestant de votre situation de handicap ou à faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

Vous trouverez page 7, la liste des différents justificatifs pris en compte.

Vous n'avez pas de reconnaissance mais souhaitez entamer des démarches ? N'hésitez pas à prendre contact avec notre référente handicap qui pourra répondre à vos questions et vous accompagner dans les formalités.

Certaines démarches d'aménagements pouvant prendre plusieurs semaines, nous vous invitons à nous faire part de votre handicap au plus tôt afin de permettre une meilleure prise en compte de votre situation.

I. 2. Liste des justificatifs de reconnaissance de handicap

RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)

- Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- Décision administrative qui accorde aux personnes une reconnaissance de leur handicap dans le milieu professionnel. Cette reconnaissance permet de bénéficier d'aides spécifiques.

Incapacité permanente d'au moins 10 %

- Statut accordé aux victimes d'Accident de travail ou de Maladie Professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente d'au moins 10 %
- Délivrée par les organismes de Sécurité Sociale (MSA, CPAM...)
- Permet d'obtenir une rente

Pension d'invalidité

- A condition que leur invalidité réduise au moins des 2/3 la capacité de travail
- Délivrée par les organismes de Sécurité Sociale (MSA, CPAM...)
- Permet d'obtenir une pension

Carte d'invalidité

- Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- Seule la carte mobilité inclusion mention « Invalidité » peut être prise en compte
- Cette carte donne une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, établissement accueillant du public ou dans les files d'attente.

AAH (Allocation aux adultes Handicapés)

- Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- Aide financière garantissant aux personnes handicapées un revenu minimal pour faire face aux dépenses de la vie courante

Pour les anciens militaires et sapeur-pompiers, certains justificatifs sont également valides (n'hésitez pas à prendre contact avec la référente handicap pour plus de précisions).

I. 2. Liste des différentes reconnaissances de handicap (suite)

Pour les personnes de 16 ans à 20 ans, les titres suivants valent équivalence de RQTH :

PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)

- Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- Concerne les apprenants en situation de handicap qui ont besoin d'aménagements spécifiques

AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)

- Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- Aide financière versée aux parents des apprenants en situation de handicap

PCH (Prestation de Compensation du Handicap)

- Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- Permet une prise en charge financière de certaines dépenses liées à la perte d'autonomie

II. LE SUIVI PENDANT MA FORMATION

II. 1. Qui m'accompagne ?

Le Campus Nature & Talents by TERACTION a désigné une **référente handicap**.

Elle est votre interlocutrice privilégiée pour tous les sujets touchant au handicap. Grace aux différents temps d'échange, elle vous accompagne dans

- l'identification et la mise en place des adaptations nécessaires en formation et/ou en entreprise
- la réalisation de vos démarches administratives liées au handicap
- l'identification et la sollicitation d'aménagements d'examens.

Afin de s'assurer de la bonne prise en charge de l'apprenant, elle sensibilise au handicap les différents acteurs de l'organisme de formation:

- équipe administrative,
- équipe pédagogique.

Elle est également l'interlocutrice de vos familles et des équipes pédagogiques pour la prise en compte de votre situation de handicap.

Votre référente handicap



Lauriane Renou
Adresse mail : lrenou@teract.com
Téléphone : 06 28 54 80 60

IV. ORGANISMES POUVANT ETRE UTILES

Ressource Handicap Formation				
REGION		CONTACTS	TELEPHONE	MAIL / SITE
Auvergne Rhône-Alpes		Isabelle GRUYELLE Marie-Pierre BAROT	Contact par mail uniquement	rhf-ara@agefiph.asso.fr
Antilles - Guyane				
Martinique		Véronique ADONAI Marie-Alice KICHENIN	05 96 71 11 04 06 96 08 68 63	rhfmartinique@agefma.fr
Guyane		Cayenne : Mathieu MOREL Kourou : Nathalie LAMY St Laurent du Maroni : Sabrina BEN YOUNES	06 94 95 79 29	rhf-guyane@lvconsultants.fr
Guadeloupe		Gwladys FELER	06 90 65 05 15	rhf-guadeloupe@agefiph.asso.fr
Bourgogne Franche-Comté		Bruno STERLIN Céline DE MELO Eléa STOSIC Sophie NALLET	Contact par mail uniquement	rhf-bfc@agefiph.asso.fr
Bretagne		Apolline GIVAUDAN Barbara RONCIN	Contact par mail uniquement	rhf-bretagne@agefiph.asso.fr
Centre-Val de Loire		Marine BISCH Justine POIGET	Contact par mail uniquement	rhf-centre@agefiph.asso.fr
Corse	Haute-Corse	Nathalie MORDICONI	06 28 58 71 33	contact@rhf-corse.fr
	Corse-Sud	Alexandra CONSTANTINOS	06 72 79 24 43	www.rhf-corse.fr
Grand Est		Estelle FLEUR Séverine MEON	06 76 57 21 68 07 85 22 70 99	rhf-grand-est@agefiph.asso.fr
Hauts-de-France		Chloé STELMASZAK	03 22 54 26 80 9h à 12h - 14h à 17h Sauf le mercredi	rhf-hdf@agefiph.asso.fr www.rhf-hdf.fr
Ile-de-France		Elsa MAALOUF (75) Sylvie CIMEN (92) Emilie ROLO (77 & 94) François LAMBERT (78 & 91) Eléonore LE BARS (93 & 95)	Contact par mail uniquement	rhf-idf@agefiph.asso.fr
La Réunion - Mayotte		Julie ARGINTHE	06 93 99 41 64	rhf-lareunion-mayotte@agefiph.asso.fr
Normandie		Laure RENARD Pascale LOBREAU	02 31 93 64 86	accueil.rhf@rhf-normandie.fr
Nouvelle Aquitaine		Cathy DENDIEVEL Emmanuelle LAW-LEE	05 57 29 20 12	rhf-nouvelle-aquitaine@crfh-handicap.fr
Occitanie		Cécile MARIN Juliette HERMAN Juhlyana AMER Valérie DELBREIL	05 62 47 88 38	rhf-occitanie@agefiph.asso.fr
Pays de la Loire		Isabelle VALEAU	02 40 48 30 66	rhf-pays-de-la-loire@agefiph.asso.fr
Provence-Alpes-Côte d'Azur		Emilie ROUINVY Sabrina MUNSCH	04 42 93 15 50	rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr www.rhf-paca.fr/

Campus Nature & Talents By TERA CT

Adresse: 83 Avenue de la Grande Armée 75116 PARIS

N° SIRET : 900 540 279 00016

Numéro de déclaration d'activité : 11 75 63 83 175

N° UAI 0756480L

contactcampus@teract.com

Téléphone: 01 40 66 27 95

Cap Emploi

Les CAP Emploi accompagnent les personnes en situation de handicap dans leur parcours professionnel : recrutement, reconversion, intégration en entreprise, aménagement des postes de travail, sensibilisation...

 <https://www.capemploi.info/>

Les MDPH ⇨

Les MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) sont des lieux d'accueil unique permettant d'obtenir un accueil, de l'information, des conseils pour faire les démarches nécessaires à une bonne prise en compte de votre situation (prestation, orientation scolaire, orientation médico-sociale...).

 <https://mdphenligne.cnsa.fr/>

HandiMooc

Vous pouvez consulter gratuitement le mooc « En route vers l'emploi ».

Il vous donne notamment des clefs afin de communiquer sur votre handicap avec votre employeur et avec vos collègues.

 <https://www.handimooc.fr>

Les services de santé et sécurité au travail

A votre embauche en contrat d'alternance, une visite médicale auprès du médecin du travail sera obligatoire. Par la suite, tout au long de votre alternance, vous pouvez demander une visite médicale à la demande pour évoquer votre situation de santé et d'éventuels adaptations.

CFA

Adresse: **83 Avenue de la Grande Armée 75116 PARIS**

N° SIRET : 900 540 279 00016

Numéro de déclaration d'activité : 11 75 63 83 175

N° UAI 0756480L

contactcfacampus@teract.com

Téléphone: **01 40 66 27 95**

V. TEXTES À CONSULTER

1. [Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées \(modifications des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi\)](#)
2. [Décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles](#)
3. [Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap](#)